

20100528_DL_09

OBJET :

Décision modificative n°1
de l'exercice 2010

Date de convocation :
17 mai 2010

Date de séance :
28 mai 2010

Date d'affichage : cf. AR de
dépôt en préfecture

Membres en exercice : 33

Membres présents : 11

Membres votants : 11

Quorum non nécessaire
Suite réunion 17.05.2010

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix, le 28 mai à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Jean-Marie BLONDELLE, Michel CAPON, Sébastien HARDY, Olivier JARDE, Marion LEPRESLE, Dominique MAGNIER, Jean-Luc PETIT, Jean-Claude RENAUX, Jean-Pierre TETU, Michel WATELAIN.

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu le projet de Décision Modificative N° 1 de l'exercice 2010.

DELIBERE

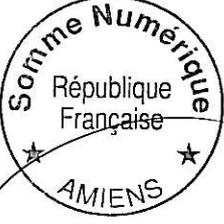
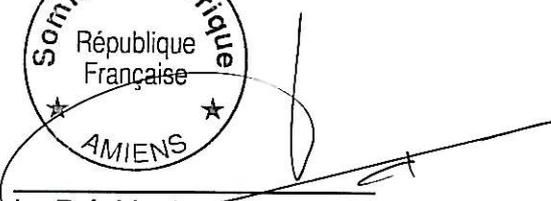
ARTICLE 1 - La Décision Modificative N° 1 de l'exercice 2010 est approuvée.

ARTICLE 2 - Les montants totaux des budgets se décomposent par section ainsi qu'il suit :

Budget	Total Budget	investissement	fonctionnement
Budget principal	718 210,97	333 075,97	385 135,00
Budget annexe	4 695 188,56	3 777 453,56	917 735,00

ARTICLE 3 - Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens, le 7 juin 2010



Le Président